

Séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

Absents excusés : Christelle Perrin, Laurent Cherruault, Marie-Annick Lebreton, Lucie Debroize

1. Demande d'avance remboursable au SIRS pour le financement de l'acquisition d'un nouveau petit car

Le syndicat SIRS (transport scolaire Coësmes-Le Theil) a choisi de changer son petit car pour s'équiper d'un nouveau véhicule de 33 places doté de ceintures de sécurité et d'un éthylotest anti-démarrage. Le coût du bus est de 105000 €, il sera livré durant l'été pour une mise en service dès la prochaine rentrée scolaire. Le financement sera assuré en grande partie par des subventions du conseil général mais le syndicat a besoin d'une avance remboursable de 2500 € pour assurer le financement sur la première année. Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

2. Participation demandée pour le SDE 35 pour les travaux d'extension du réseau électrique à valider – projet NEOTOA

Le montant estimé est de 16200 € TTC pour le raccordement des maisons NEOTOA au réseau électrique. Après déduction de la subvention le coût restant à notre charge serait de 8100 €. Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

3. Transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques » bornes électriques

Il n'est pas prévu de mise en place de borne électrique sur la commune. Il nous est cependant demandé par le SDE35 de leur transférer la compétence d'infrastructure de charge pour véhicule électrique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

4. Règlement intérieur de la Ludothèque – modification des horaires d'ouverture au public

Il est proposé d'ouvrir la ludothèque de **10h30 à 11h30 le mercredi** et de **10h30 à 12h30 le samedi**.
Cette proposition est validée à l'unanimité du conseil municipal.

5. Vote des taux d'imposition

Les taux actuels (2011) sont fixés à 15,06 % sur la taxe d'habitation, 16,86% sur le foncier bâti et de 34,55% sur le foncier non bâti. Il est proposé d'augmenter ces taux de 2%.

Soit TF H = 15.36 – TF B = 17.20 % - TF NB = 35.24%

Cette proposition est validée par 12 voix pour, deux absentions et un vote contre.

6. Vote des budgets primitifs – Supérette – Assainissement – Commune – Affectation des résultats

Les budgets primitifs de la commune, de l'assainissement et de la supérette sont présentés par M Lebé.

Les budgets sont ensuite soumis au vote :

Le budget primitif de la commune est accepté par 12 voix pour et 3 absentions.

Ceux de l'assainissement et de la supérette sont acceptés à l'unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 15.

Le Maire,